

## **Procès-verbal du Conseil Municipal**

### **Réunion du 16 JANVIER 2024 COMMUNE DE BRESSOLLES**

*L'an deux mil vingt-quatre, le 16 janvier 2024 à 19 heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqué ; se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Mme Andrée RACCURT, Maire*

**En exercice : 13**

**Présents : 12**

**Votants : 13**

**Date de la convocation : 11 janvier 2024**

**Etaient Présents : M. Christian GOUVERNEUR, M. Bernard LAVIRE, Mme Isabelle RACCURT, M. Alain BRET, Mme Maria JEANNEY, Mme Carole LABLACHE, Mme Laurence FALCOZ, M. Jérôme LAVIRE, M. Jean-Pierre PERROT, M. Dominique RACCURT. M. Serge DELORME.**

**Absente Excusée : A.L. BRUNET (Pouvoir I. RACCURT)**

**A été élu secrétaire de séance : Monsieur Jérôme LAVIRE**

#### **ORDRE DU JOUR**

- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2023.
- Risques statutaires : renégociation du contrat d'assurance dans le cadre du contrat-groupe du Centre de Gestion de l'Ain.
- Convention de natation 2024.
- Acquisition d'un véhicule.
- Instructions d'urbanisme.
- Comptes rendus de réunions.
- Questions diverses.
  
- **2024/01 Risques statutaires : renégociation du contrat d'assurance dans le cadre du contrat-groupe du Centre de Gestion de l'Ain.**

*Madame le Maire informe l'assemblée délibérante, que le contrat groupe actuel a été conclu à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2020 dans le respect des règles applicables aux marchés publics d'assurances. Le marché a été attribué au groupement GRAS SAVOYE RHONE ALPES / CNP ASSURANCES qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat jusqu'au 31 décembre 2024. De manière à pouvoir proposer un nouveau contrat- groupe à leurs affiliés au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Centre de Gestion de l'Ain engagera une consultation dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique. Aussi, le Centre de Gestion de l'Ain doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera. Madame le Maire propose à l'assemblée de donner mandat à Madame la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain*

*pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie des risques statutaires et accepte pour cela de donner mandat à la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain.*

- **2024/02 Convention de natation 2024.**

*Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que depuis quelques années 2 classes de l'école de Bressolles bénéficient de cours de natation au centre aquatique de la Côtère LILO. L'accès est régi par une convention tripartite : le Centre Aquatique, l'Inspection Académique et la Commune. Une nouvelle convention scolaire de natation vient d'être rédigée pour l'accès de janvier 2024 à juin 2024. Le créneau d'utilisation des groupes / classes de l'école est : le lundi de 14h40 à 15h20 (2 créneaux) du 18 mars 2024 au 14 juin 2024. Le coût de la prestation est de 86,29 € HT soit 103,55 € TTC.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de natation et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.*

- **2024/03 Acquisition d'un véhicule.**

*Madame le Maire signale à l'assemblée que la fourgonnette communale, après 14 ans de bons et loyaux services, et ayant atteint l'âge de 17 ans, doit être remplacée.*

*Elle propose que la commune se dote d'un véhicule type KANGOO RENAULT de bonne occasion pour la remplacer.*

*Ce véhicule devra permettre aux employés du service technique de transporter les différents matériels dont ils auraient besoin pour leurs activités (cuve d'arrosage ; groupe électrogène ; autres matériels volumineux) ainsi que tables ; chaises ; barrières, et autres matériels nécessaires aux manifestations diverses.*

*Considérant que la commune voisine de Béligneux cède un véhicule RENAULT type fourgon qui pourrait tout à fait convenir aux besoins de la collectivité, Madame le Maire propose d'acquérir ce véhicule moyennant la somme de 1 500,00 €.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît que le véhicule cédé par la commune de Béligneux conviendrait parfaitement aux services de la collectivité et charge Madame le Maire de prendre contact avec Monsieur le Maire de Béligneux, en vue de l'acquisition de leur véhicule communal moyennant un prix d'acquisition de 1 500,00 €.*

**Instructions d'urbanisme**

**Comptes rendus de réunions.**

**Questions diverses.**

*Début de la séance 19h00*

*Fin de séance*